

**INTERVIEW M. LE MAIRE D'AMBOISE
PAR LES ELEVES DE C.M.1-C.M.2 DE L'ECOLE JULES FERRY
LE MARDI 11 FEVRIER 2014**

Bonjour M. le Maire. A quoi sert le Maire ? Que fait-il ? Quelles décisions prend-il ?

Bonjour ! Je m'appelle Christian Guyon et je suis maire d'Amboise depuis 2001. Le Maire ne prend pas de décision seul. Il est là pour coordonner les différents projets avec ses adjoints (9 à Amboise) et le conseil municipal (33 personnes au total). Il représente aussi les habitants et la ville d'Amboise. Il doit satisfaire les besoins de tous les habitants.

Est-ce un métier d'être Maire ?

Ce n'est pas un métier. C'est plutôt une fonction qui est indemnisée. Elle nécessite des connaissances (les lois, la comptabilité, la commune...). J'ai pu apprendre tout cela en étant adjoint chargé des sports avant de devenir Maire. Il n'y a pas d'étude, ni de diplôme de Maire.

Avez-vous un cahier de doléances ?

Je reçois plutôt des demandes ou des plaintes par téléphone, courrier, mail, pétition, voire... directement chez moi ! Je lis toutes les demandes puis les transmets aux employés communaux concernés.

Comment devient-on Maire ?

On devient Maire en étant candidat sur une liste. On définit alors un programme avec des propositions dans tous les domaines. Les électeurs votent pour leur liste préférée.

Est-ce que le Maire travaille uniquement à la mairie ?

Le Maire a des rendez-vous et des réunions à la mairie, mais pas seulement : il rencontre aussi les gens à l'extérieur.

Comment se déroule une journée pour un Maire ?

Je vous propose quelques exemples. Samedi dernier, le matin, je participais à une assemblée générale, puis j'ai eu deux rendez-vous. Le soir, j'étais invité au concert de l'Harmonie d'Amboise. Dimanche matin, j'ai participé à une cérémonie et à une autre assemblée générale. Lundi matin, j'avais deux rendez-vous. Puis, à 14h00 une réunion avec tous les adjoints pour traiter des affaires courantes (comme tous les lundis). A 16h30, j'avais rendez-vous avec un syndicat puis le conseil d'administration du collège Choiseul. Chez moi, vers 20h15, j'ai repris le travail sur mon ordinateur. Aujourd'hui, j'avais un rendez-vous à 9h45 avant de vous recevoir à 10h30. Ce soir, je participerai à une nouvelle assemblée générale et demain, je poserai la première pierre de la caserne des pompiers de Ligueil.

Quels sont vos loisirs ?

Il est difficile de se ménager un certain nombre de loisirs ! Je pratique un peu le tennis, le vélo et le ski. Par ailleurs, je me suis aménagé une salle de gym dans mon garage.

Avez-vous des vacances ?

En principe, je garde le mardi comme jour de congé. Je prends par ailleurs une semaine de vacances en mars pour aller skier (sauf cette année, à cause des élections), deux semaines en juin et deux en septembre durant lesquelles je me rends en Espagne.

Quels sont vos rapports avec les citoyens ?

J'essaie d'avoir des rapports conviviaux, simples, ordinaires : je porte peu la cravate ! Ainsi, les gens parlent plus facilement. Je pense être facilement accessible. La preuve : je vais au marché avec mon

épouse chaque dimanche matin !

Quand le Maire est malade, est-il remplacé ?

Bien souvent, il vient quand même travailler, mais c'est le rôle des adjoints de remplacer le Maire. Un pouvoir leur est délégué pour certains domaines (culture, sport, éducation, voirie...) et ils ont tous pouvoirs pour marier les gens. Le maire et les adjoints sont de permanence une semaine chacun (24 heures sur 24) en alternance.

Est-ce vous qui décidez des impôts ?

Le Maire ne décide pas des impôts sur le revenu, mais uniquement les taux des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation).

Quelles différences y a-t-il entre le Maire et le Président de la République ?

Je n'ai pas de chauffeur, ni de garde du corps ! Le Maire et le Président de la République n'ont pas les mêmes responsabilités : le Maire propose et décide des choses pour la commune, le Président pour tout le pays. Toutefois, les décisions municipales sont contrôlées par la Préfecture. Le Maire ne peut donc pas faire n'importe quoi : il doit respecter les lois de l'Etat.

Quels genres de questions ont l'habitude de vous poser les citoyens ?

Cela dépend des périodes ! En ce moment, nous révisons le Plan d'Occupation des sols (P.O.S. : où peut-on construire, faire passer une route...). Les questions concernent donc beaucoup ce domaine. Sinon, elles concernent les problèmes de voirie, de sécurité, d'éclairage, de voisinage... Mais aussi des choses qui ne dépendent pas de la Mairie.

Merci M. le Maire de nous avoir reçus et d'avoir répondu à nos questions !

Merci de m'avoir posé de bonnes questions : je ne m'attendais pas à certaines d'entre elles !



Les C.M.1-C.M.2 interrogent M. le Maire dans la salle du conseil municipal.